

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2018



L'an deux mil dix-huit, le 28 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale du 21 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

Présents :

Bernard COCHARD — Evelyne VAILLANT - Jean-Paul BOIS - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Bernard GUILLARME - Pierre SIMIAN - Aurélie VERNAY - Chrystel LITZLER (arrivée à 21h00) - Pierre-Alain KENT - Hélène BAFFERT - Christine CANTET-MEUNIER - Georges JOMARD

Absent(s) excusé(s) ayant donné mandat de vote :

Jacques MILLIAT donne procuration à Bernard GUILLARME
Monique PACCALLIER donne procuration à Aurélie VERNAY
Audrey ANTOUARD donne procuration à Evelyne VAILLANT
Catherine PILLOIX donne procuration à Véronique CHARDON

Absents excusés : Nicolas MEUNIER

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

QUART D'HEURE D'EXPRESSION PUBLIQUE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 septembre 2018

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu du 6 septembre 2018.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2018 09 56 : Dénomination de voies communales

Rapporteur : Véronique CHARDON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 prévoyant que la dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2018-06-43 du 30 juin 2018 nommant certaines voies communales,

Considérant que l'amélioration des services rendus aux citoyens de la commune reste une priorité afin d'assurer une meilleure sécurité (services d'urgence, Police, Gendarmerie) et une meilleure efficacité des services publics (fibre, poste, électricité, Insee..),

Considérant que certaines voies restent à nommer,

A cet effet, une action de dénomination des voies ou de changement de dénomination de voies est programmée sur la commune,

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Passage de la fontaine (voie se divisant vers les écoles)	Passage des Platanes

Nomination de voies :

Nouvelle impasse (entre route du stade et route d'Artas) : Impasse Clos Victor

Nouvelle impasse (Route de Turitin) : Impasse des Passereaux

Voie se divisant (Rue de la Rivière) : Impasse des Meuniers

Bernard GUILLARME demande si un courrier informel sera adressé à chaque administré concerné par un changement de noms de voies et/ou de numérotation.

Véronique CHARDON répond que cela est prévu en partenariat avec la Poste.
Pierre-Alain KENT suggère de faire un courrier en amont afin d'éviter de surprendre les personnes qui changent d'adresse.

Aurélie VERNAY demande dans quel délai la mission sera achevée.
Véronique CHARDON répond que la prestation sera terminée pour la fin de l'année.

Hélène BAFFERT demande si la distribution du courrier sera maintenue en cas de non changement d'adresse par le particulier.
Véronique CHARDON répond que la distribution du courrier sera assurée pendant une période transitoire.

Georges JOMARD demande si le changement d'adresse aura un coût pour les particuliers et qui le prendra en charge.

Véronique CHARDON répond que le changement d'adresse est payant pour les anciennes immatriculations et sera à la charge de l'administré.

Pierre-Alain KENT suggère de le mentionner dans le courrier explicatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** la dénomination des voies mentionnées ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Délibération n° 2018 09 57 : Choix d'un prestataire pour le recalibrage de chaussée et aménagement de sécurité de la Rue du Moulin à la Rue Gérard Vernay

Rapporteur : Marcel NICOLIER

Dans le cadre des aménagements de sécurité, il y a lieu de réaliser un recalibrage de la chaussée et un aménagement de sécurité des enrobés de la Rue du Moulin à la Rue Gerard Vernay.

Une consultation a été lancée avec comme date limite de réception des offres le 17 septembre 2018 à 11 h 30.

Les critères d'appréciation retenus sont :

- Prix des prestations (50 %)
- Valeur technique (40 %)
- Délai (10%)

Les travaux sont estimés à 132 787.52 € HT.

La commission MAPA s'est réunie le lundi 17 septembre pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres a été confiée au bureau d'étude Géo concept.

2 entreprises ont répondu au marché : MOULIN TP et EIFFAGE

Le tableau ci-dessous reprend les notations obtenues par chaque candidat.

Candidats	Note technique (sur 8)	Note Prix (sur 10)	Note Délai (sur 2)	Total	Classement
MOULIN TP	5.95	9.28	2.00	17.23	2
EIFFAGE	6.55	10.00	2.00	18.55	1

Marcel NICOLIER explique les travaux consistent en la réalisation de trottoirs et la création d'une plateforme surélevée. Quelques terrassements se rajouteront à ce chiffre.

Les travaux débiteront rapidement.

*Il précise aussi que le Département a prévu de refaire au printemps 2019 les enrobés du bas de la Descente de Chantereau jusqu'en bas de la Rue Gérard Vernay.
Le haut de la route de Turitin pourrait être rénové à la fin de l'année 2018.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **RETIENT** la société EIFFAGE pour un montant de 119 912.07 € HT pour le recalibrage de chaussée et aménagement de sécurité de la Rue du Moulin à la Rue Gérard Vernay, proposition économiquement et qualitativement la plus avantageuse,
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents liés au marché.

Arrivée de Chrystel LITZLER

Délibération n° 2018 09 58 : Acquisition des parcelles AE 626, AD 439, AD 435 et AD 438 (remplace la délibération 2018 04 31)

Rapporteur : Bernard COCHARD

Dans la cadre d'un projet d'aménagement des Girauds et de la route de Bonnefamille, il est envisagé d'acquérir les parcelles AE 626 de 99 m², AD 439 de 362m², AD 435 de 22 m² et AD 438 de 46 m²

Bernard COCHARD précise que cette délibération est représentée au conseil municipal suite à un ajustement demandé par le notaire sur la prime d'éviction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE** l'acquisition à titre gracieux des parcelles AD 435 et 438,
- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle AE 626 au prix de 15 € le m²,
- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle AD 439 au prix de 1 € le m²,
- **VALIDE** le versement d'une indemnité d'éviction au prix de 0.45 € /m², pour les parcelles AD 439 (362 m²) et AE 626 (99 m²) pour un montant respectif de 162.90 € et 44.55 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ces acquisitions,
- **PRECISE** que tous les frais liés à ces acquisitions seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire.

INFORMATION DU MAIRE

*Le maire rappelle l'organisation du congrès des maires à Paris en novembre.

*Il fait lecture de la lettre de remerciement de la famille Vivier suite au décès de Paul Vivier.

TOUR DE TABLE

Commission personnel communal – périscolaire – jeunesse – Evelyne VAILLANT et Catherine PILLOIX

*L'ensemble du personnel communal sera formé au PSC1 (1^{er} secours) ce qui entrainera une fermeture de la mairie et de l'Agence postale le vendredi 16 novembre 2018.

*Concernant les mercredis, la CCCND a repris la gestion depuis la rentrée de septembre. 60 places sont ouvertes à Roche. A ce jour, 58 enfants sont accueillis chaque mercredi et 7 communes du territoire sont représentées.

*La CCCND organise une kermesse solidaire le 27 octobre à St Just Chaleyssin. Plusieurs commissions portent le projet (commissions enfance, solidarité et environnement).

Commission patrimoine – Evelyne VAILLANT

La commission prépare l'exposition et le spectacle pour la période du 11 novembre. Le spectacle sera offert à 3 classes de l'école élémentaire le vendredi 9 novembre.

Commission travaux – Marcel NICOLIER

*Les travaux de voirie aux Girauds se poursuivent.

*Les travaux au carrefour du Buyat sont achevés. Il reste à placer les barrières de long de la voie et en bas de la montée St Andrée.

*Les travaux de réfection de la « Route Napoléon » ont été réalisés au cours du mois de septembre.

*Les parkings du stade et de la mairie ont été mis en enrobés, il reste le traçage à réaliser.

*Des travaux sont prévus sur la route de la vie de dessous.

*Concernant le stade, les cages de foot et les abris de touches seront mis aux normes prochainement.

*Une réfection d'une partie de la route de l'Aillet est envisagée.

*Une consultation sera prochainement lancée pour la création du parking face au stade et pour la mise en place d'un ascenseur à la mairie.

Bernard GUILLARME demande si les plans d'aménagement de la mairie pourront être communiqués.

*Le carrefour de Vaugelas sera modifié prochainement, le Conseil Départemental présentera le projet le 16 octobre en mairie.

Commission communication – Véronique CHARDON

*Une réunion concernant la fibre sera organisée le jeudi 18 octobre à 19h00 à la salle de l'Arche par le Conseil Départemental.

*Le travail sur l'adressage se poursuit en collaboration avec la Poste.

*Le bulletin municipal est en cours de préparation, les articles sont à remettre pour le 15 octobre.

CCAS – Catherine PILLOIX

*Une après-midi jeux est prévue le dimanche 7 octobre 2018 en faveur du CCAS.

Bernard GUILLARME

*37 nouvelles offres sont à pourvoir à Satoemplois. L'appel à projets pour subventions aux associations a cette année pour thème « L'enfant et la connaissance ». Chaque association sera destinataire d'un courrier d'information.

*Le Syndicat des eaux du Brachet organise la réception des travaux des Girauds le 4 octobre en mairie.

*Concernant l'ambroisie, il y a eu 10 signalements mais hors zone et avec peu de pieds.

*Il demande quelle décision a été prise concernant la poterie.

Bernard COCHARD répond qu'aucune décision n'a été prise à ce jour. La CCCND a la gestion de la compétence culturelle sur le territoire et à ce titre, compte tenu du potentiel du bâtiment, une visite sur place est prévue le 5 octobre prochain.

Pierre-Alain KENT précise que la CCCND souhaite en faire un point culturel, elle cherche des lieux décalés pour organiser des spectacles.

Il explique que suite à l'arrêt du bail fin juin 2018, une association « Terre à Roche » a été créée. Actuellement, elle construit un projet afin de pérenniser le bâtiment en un lieu culturel.

Bernard GUILLARME demande si la commune a validé cette option.

Pierre-Alain KENT répond qu'un accord de principe, validé par le conseil municipal, laisse un délai à Monsieur GORMALLY pour communiquer un projet viable d'utilisation des locaux.

Bernard COCHARD précise qu'à ce jour, la commune n'a validé aucune option.

Aurélie VERNAY fait remarquer que la mise aux normes de ce bâtiment serait coûteuse et représenterait un investissement important pour la commune.

Aurélie VERNAY

Elle rappelle les travaux d'enrobés financés par le département sur les RD 124 et 126.

La sénatrice Frédérique PUISSAT sera présente pour le départ des courses de l'ARSL dimanche 30 septembre.

Pierre-Alain KENT

*Les écoles de musique de Saint Georges et d'Heyrieux fusionnent afin de former une seule école sur le territoire.

Les autres associations de musique (dont la clé des chants) seront réunies fin novembre afin de voir si un partenariat est possible.

*Suite à un échange avec la commune de Roche en Suisse, 4 personnes sont venues découvrir Roche dernièrement et rencontrer quelques présidents d'associations.

Bernard GUILLARME fait remarquer que la date était mal choisie. Les associations ont été averties trop tardivement, avaient déjà pris d'autres engagements et n'ont pas pu être présentes. Pierre-Alain KENT répond que la venue des suisses s'est décidée au dernier moment.

Aurélie VERNAY demande quel est l'objectif de cet échange et qui le porte.

Pierre-Alain KENT répond que l'idée est de créer un « pacte d'amitié informel » pour créer des échanges, associatifs par exemple, mais que dans les 2 cas, les communes n'interviennent pas. Il n'y a pas de jumelage envisagé.

Christine CANTET MEUNIER

*31 rochois étaient présents à la marche des collines organisée le 16 septembre.

*Bernard GUILLARME lui demande si la commission environnement de la CCCND a le projet d'engager une action commune pour la gestion de l'ambroisie.

Elle répond que la CCCND n'a pas la volonté de gérer l'ambroisie, chaque commune doit le faire. Il déplore cette réponse car les instances nationales (gouvernement et ARS) conseillent de gérer l'ambroisie au niveau de l'intercommunalité.

Georges JOMARD

*Une réunion est prévue avec le SMND le 10 octobre prochain pour organiser le nettoyage de printemps 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Jeudi 8 novembre 2018 à 20h30 en mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.